

COUNTRY OPERATION PLAN

2002

(Maroc)

Part I : Executive Committee Summary

(a) Context and Beneficiary Population (s):

Depuis plus de 40 ans, le HCR Maroc (Casablanca) protège et assiste des réfugiés urbains de diverses nationalités: turque, espagnole, arménienne, algérienne, bulgare, éthiopienne, irakienne, libérienne, libyenne, mauritanienne, palestinienne, polonaise, russe, ruandaise, sierra-léonaise, soudanaise, somalienne, et tchèque.

Malgré, des conditions de vie très favorables, ces réfugiés urbains ont continué à dépendre du HCR, sans trop chercher à devenir autonomes. Cette complaisance dans la dépendance vient d'être corrigée à travers une ré-évaluation de tous les cas.

Le Maroc, de par ses frontières, pays ouvert sur l'Europe, connaît de plus en plus un flux d'immigrants. Les demandeurs de statut de réfugié, surtout d'origine Africaine, transitent par le Maroc, et demandent à être assistés financièrement dès obtention du statut.

Bien que le Maroc ait connu des changements politiques depuis la gouvernance de l'opposition, aucune législation nationale sur les réfugiés n'existe encore, bien que des progrès très nets ont été réalisés en matière des droits de l'homme.

De part sa stabilité, un nombre croissant d'étrangers demandent le statut en transitant par le Maroc

Le HCR doit aider le gouvernement marocain à rédiger une législation nationale sur les réfugiés, surtout que ce souhait existe depuis quelques temps déjà. Aussi, une instance de détermination de statut de réfugié avec les autorités marocaines, doit être instaurée.

Depuis l'organisation du séminaire sur les droits de réfugié qui a eu lieu à Casablanca en juin 2000, et la formation de quelques fonctionnaires, du Ministère de l'intérieur et du Ministère des Affaires étrangères sur les techniques d'interview les demandeurs d'asile en septembre, les responsables de ces deux ministères ont manifesté un intérêt tout particulier à coopérer avec le HCR.

C'est ainsi que des solutions doivent être trouvées rapidement à ces réfugiés urbains, dont certains sont assistés depuis de nombreuses années tels que les libériens et les sierra-léonais. Des moyens d'intégration locale ou des rapatriements volontaires doivent être envisagés.

Une attention toute particulière doit être portée sur les besoins des femmes (11 cas) dont 9 sont des cas vulnérables, ainsi que les enfants des réfugiés.

L'accent doit être mis sur la formation et les activités génératrices de revenus en faveur des réfugiés qui ont choisi l'intégration locale.

Une coopération très étroite a été créée entre le HCR et les différentes universités marocaines, d'où la mise sur pied d'une enquête socio-économique par quelques étudiants en droit, en faveur des réfugiés assistés, en début 2001

Durant l'année 2000, le nombre des réfugiés assistés se situait entre 62 cas soit 120 personnes des nationalités mentionnées plus haut.

La réduction de l'assistance ou sa suspension en fin d'année 2000 a été bien entendu, très mal perçue par cette catégorie de personnes. Ce fut sur la base d'un exercice bien étudié et reposant sur des critères tenant compte de la situation individuelle, ce au cas par cas.

L'accent doit être mis sur notre coopération avec les 2 ONGs avec qui une collaboration étroite existe déjà en l'occurrence :

L'OMDH (Organisation marocaine des Droits Humains)

Le CRM (Croissant Rouge Marocain)

Dans cette optique de responsabiliser davantage les autorités marocaines, il faudrait soulever quelques problèmes tels que : certains réfugiés ne possèdent pas de carte de séjour pour assurer leur libre circulation. Seules, des attestations délivrées par le HCR se substituent à ces cartes.

Des efforts doivent être faits pour coordonner les activités de protection et d'assistance entre le HCR, les autorités marocaines et les ONGs sélectionnées.

(b) Selected Programme Goals and Objectives :

Les cas assistés demeurent les mêmes que ceux de l'année dernière, et concernent les nationalités citées plus haut. A ceux-ci, se sont ajoutés quelques cas nouveaux d'origine congolaise, sierra-leonaise, mauritanienne, algérienne et rwandaise.

Les statistiques révèlent en début 2000, 13 femmes ; fin 2000, 11 femmes dont 9 cas vulnérables, 10 Adolescents entre 13 ans et 19 ans.

<i>Name of Beneficiary Population/Theme :</i> 62 Cas (120 personnes) de nationalité : (turque, espagnole, arménienne, algérienne, bulgare, éthiopienne, irakienne, libérienne, libyenne, mauritanienne, palestinienne, polonaise, russe, ruandaise, sierra-léonaise, soudanaise, somalienne et tchèque.	
<i>Main Goal(s)</i>	
<i>Principal Objectives</i>	<i>Related Outputs</i>
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Accorder à quelques 62 chefs de famille, soit 120 personnes environ, une assistance sous forme d'allocation mensuelle pour subvenir à leurs besoins élémentaires : nourriture et logement.</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Le secteur santé a été notre priorité. C'est ainsi que 25 cas ont bénéficié d'une aide sous forme de remboursements</i> • <i>30 enfants ont suivi leur éducation primaire.</i> • <i>Le projet/CM/200 nous a permis aussi de commencer une ré-évaluation des cas assistés.</i> • <i>5 personnes ont bénéficié d'une formation en langue française</i>